

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI
EMPLOI REPÈRE**

RÉF #704

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN DE RÉGIE CENTRALE RADIO	Salary Group Groupe 10	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service RADIO FRANÇAISE			
Function / Fonction Chargé du fonctionnement de l'équipement de la régie centrale pour fins de diffusion des émissions réseaux, régionales ou locales, ainsi que de la coordination et de la réalisation des alimentations, selon les demandes de la production; commande, au besoin, des circuits.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Exécute, selon les horaires ou selon la programmation réseau, régionale ou locale, les tâches relatives à la préparation, à la mise en place, à l'installation, au chargement, au fonctionnement et à l'entretien de l'équipement commandé par système automatique ou manuel, pour assurer la continuité de distribution des signaux; en assure le bon fonctionnement, la propreté et la sécurité. 2. Opère les équipements de la régie centrale et effectue les opérations nécessaires pour insérer des événements, outrepasser le système automatique ou corriger l'information inscrite, de son propre chef ou selon les instructions reçues, de façon à répondre aux besoins de distribution et de collecte d'émissions. 3. Examine les horaires et les événements à venir, ainsi que la fourniture des moyens techniques, de matériaux et de signaux s'y rapportant et ajuste les activités de la régie centrale afin de fournir les signaux et les alimentations de concert avec la prestation de la programmation des réseaux. Au besoin, vérifie avec les responsables et les informe de toute anomalie. 4. Maintient le contact avec tous les points d'alimentation internes et externes de façon à respecter les horaires des émissions; au besoin, fournit des informations concernant la programmation réseau. 5. Établit et documente, au besoin, par plan ou par schéma technique, la configuration des liens entre les circuits afin d'atteindre les objectifs de distribution et de collecte d'émissions. 6. Conseille et fournit les informations et les modifications nécessaires au développement des bases de données informatiques et de commandes. 7. En dehors des heures de bureau et sur une base occasionnelle durant les heures de bureau, <ul style="list-style-type: none"> ✓ Reçoit les demandes de la production pour la commande de circuits locaux, régionaux, nationaux et internationaux; coordonne, au besoin, les commandes de circuits des fournisseurs. ✓ Avise, la production des conflits au niveau de la réservation des circuits et détermine avec les intervenants les priorités d'utilisation des circuits. ✓ Effectue l'affectation des ressources, les réservations de studios ainsi que le trafic des émissions; appelle, au besoin, des techniciens et apporte les modifications dans les systèmes d'affectation/réservation des ressources. ✓ Avise les services d'affectation/réservation des ressources et du trafic des émissions, des modifications, des corrections ou des actions prises et, selon le cas, de facturation et en assure le suivi; rédige les rapports afférents. 8. Évalue l'équipement technique et rédige un rapport sommaire concernant la performance de celui-ci. 9. Rédige les relevés quotidiens de dérangements et les remet au responsable. 10. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques. 11. Vérifie et contrôle toutes les alimentations, entrantes et sortantes, pour en déterminer la qualité technique et prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 12. Effectue, en cas de panne technique, les remplacements ou les dérivations nécessaires au maintien de la qualité et de la continuité du service et signale ces pannes. 13. Mets en ondes, en cas d'émission manquante, des matériaux de substitution choisis afin de maintenir la continuité du service. 14. Fait des tests de lignes et ajuste l'équipement de la régie centrale afin de maintenir un maximum d'efficacité et effectue des vérifications du réseau; au besoin, fait rapport des écarts aux normes. 15. Conseille le personnel technique et de production afin de solutionner les problèmes ou pour atteindre les résultats désirés. 16. Opère, au besoin, les équipements de commutation à distance et en contrôle les signaux. 17. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 18. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 			

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN DE RÉGIE CENTRALE RADIO	Salary Group Groupe 10	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
19. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.			
Relationships / Relations de travail A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S/O C. Entretien des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Trois (3) ans sont requis afin d'acquérir les connaissances et l'autonomie nécessaires pour intervenir lorsqu'il y a des problèmes ou des pannes, surtout les fins de semaine où il est seul.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation